



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2012

CONVOCAION DU 27 FEVRIER 2012

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16 + 3 procurations

PRESENTS :

Maire : M. Jean-Marie BOUCHÉ

Adjoints : M. Eric TROCHON
M. Yves HERRAULT

Conseillers : M. Albert CHARLOT
Mme Anne-Marie DELOUBES
M. Michel CHOLIÈRE
Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER

Mme Sylvie ESNAULT

Mme Josiane ROTTIER

Mme Maryse ROUSSET
Mme Gaëlle COTTEREAU
Mme Nicole HALLIER
M. Christian MONCHÂTRE

Mme Marinette CHÉRON
M. Gérard AMESLON
M. Laurent JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSES :

M. Juan SALIDO
M. Jany ROLLE
M. Anthony HERRAULT

donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à

Mme Marinette CHÉRON
M. Gérard AMESLON
M. Laurent JOUANNEAU

Est élu secrétaire de séance : M. Laurent JOUANNEAU

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 30 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. AMESLON : square du Cormier,
- Mme ASSE-ROTTIER : éclairage public aux Cheminées,

Sur ce sujet, le Maire indique qu'il a rencontré M. PAULMERY de CITEOS, qui lui a exposé que les lampadaires retenus lors de l'aménagement du giratoire de la Poste faisaient partie d'une génération de lampadaires sensibles et pour lesquels les pièces de remplacement lors d'une panne étaient d'un coût élevé.

M. PAULMERY a d'ailleurs précisé que ces lampadaires ne seraient pas intégrés au contrat de maintenance qui pourrait intervenir à l'avenir lors du renouvellement de la délégation de service public.

Ces lampadaires faisant partie du contrat actuel, le Maire a demandé à CITEOS la remise en état de marche très rapidement des 5 éléments défectueux sur la route de Saint Calais.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

Cour Epidaure : Rénovation WC Publics et Aménagement dans le préau d'une Salle à Manger-Salle de Réunions

Avec un peu de retard par rapport au calendrier initial, nous avons mis la salle à manger en service, dans un premier temps à destination des seuls utilisateurs du Centre Epidaure. Une note de consignes et recommandations a été diffusée (texte dans le dossier).

Reste à régler la question de la protection de la salle contre le soleil avec étude en cours de deux solutions : pose de stores intérieurs ou installation d'une « casquette » métal en façade.

Mme ROUSSET rappelle que ce point avait été évoqué dès le début du projet et regrette que la protection n'ait pas été prévue avant les travaux.

Le Maire confirme que, la façade du préau étant plein sud, la pose de stores ou d'un bandeau extérieur contre le soleil avait été envisagée lors de la définition du projet, mais que par la suite il n'a pas été repris lors la consultation pour les travaux.

Mme ASSE-ROTTIER remarque que la pose d'une casquette risque d'être peu esthétique.

Le Maire explique qu'au niveau de la protection, l'architecte préconise l'une ou l'autre solution, l'essentiel étant d'harmoniser l'équipement retenu avec le bâtiment.

Les WC rénovés n'ont pu, quant à eux, être encore mis en service.

Avec le grand froid, nous avons en effet subi un dommage de gel dans la chaufferie qui empêche le fonctionnement des urinoirs. La question doit être réglée dans les prochains jours.

Aménagement secteur Rues Grosse Pierre et Saint-Julien

La période de grand froid n'a permis la reprise du chantier que fin Février. Le chantier est maintenant quasiment terminé.

Période grand froid

Nous avons, comme beaucoup de communes, essayé de gérer au mieux la période de chute de neige importante et de grand froid que nous avons connue en Février.

Nous en avons tiré les enseignements suivants :

- Repréciser les priorités de traitement quand ce type de situation survient.
- Instituer une astreinte de week-end en période hivernale.
- Passer contrat avec un agriculteur doté d'une lame.
- Avoir en réserve un stock de sable adapté, ce qui implique l'aménagement d'un espace de stockage protégé de la pluie.
- Traiter des points de fragilité et notamment la question de l'installation de chauffage de l'ensemble écoles-cantine de la rue Montreuil.

Gymnase

Remplacement des sols : la question est plus compliquée qu'il n'y paraît, d'autant que le sol béton de soutien est fissuré en plusieurs endroits. Nous avons rencontré plusieurs sociétés spécialisées qui proposent des solutions différentes. Il apparaît d'ores et déjà que le coût de l'investissement à prévoir approchera les 100.000€.

Toiture : là aussi, plusieurs solutions techniques sont proposées mais l'investissement, d'après les premiers éléments d'information collectés, est de l'ordre de 50.000 à 80.000€ pour la seule partie translucide.

En tout état de cause, il est hors de question d'engager ces opérations sans avoir l'assurance de bénéficier d'une aide du Conseil Général et, à la date d'aujourd'hui, cela peut difficilement s'envisager en 2012.

Il apparaît donc opportun de bien creuser les solutions techniques à retenir et de déposer les dossiers en vue d'un financement en 2013. Le Maire précise que le taux de subvention attendu peut aller de 20 à 30%.

Mme COTTEREAU trouve regrettable que ce dossier soit encore repoussé car le sujet est abordé régulièrement depuis 2 ou 3 ans. A son avis, la situation devient urgente et il aurait fallu anticiper pour que les travaux soient réalisés en 2012.

Le Maire répond que la question des sols n'a été évoquée que récemment, que de nombreux dossiers devaient en tout état de cause être traités et que l'on ne peut pas tout faire en même temps.

Projet de rénovation du Foyer Soleil

L'appel d'offres lancé pour cette opération par le Foyer Manceau a dû être relancé pour trois lots, les lots Charpente-Couverture, Electricité-Chauffage et Peinture-Faïences-Sols Souples : pas de réponse pour les deux premiers, proposition d'un coût trop élevé pour le troisième. Date limite pour les propositions concernant ces lots : le 26 Mars.

Parallèlement, nous travaillons toujours sur le plan de financement de cette grande opération, en sachant que ce qui complique le problème est que ce n'est pas la commune ou le CCAS mais le Foyer Manceau qui est Maître d'Ouvrage dans cette opération.

Le Maire ajoute que les subventions dont la Commune pouvait bénéficier ne pourront pas être attribuées à un bailleur social.

Projet extension vestiaires du terrain de sports

Nous avons reporté, compte tenu de la période de grand froid, l'échéance de réponse des entreprises consultées.

Plusieurs d'entre elles sont venues sur place se rendre compte de la disposition des lieux.

Mmes ASSE-ROTTIER et COTTEREAU s'interrogent sur la priorité des vestiaires du terrain de sports par rapport à la rénovation du gymnase, précisant que les vestiaires ne servent qu'à une seule association alors que le gymnase est utilisé par plusieurs associations.

Le Maire répond que les installations sportives sont aussi utilisées par les élèves du Collège et que la capacité actuelle des installations est très inférieure aux besoins. Il rappelle aussi que le dossier de réalisation des vestiaires est maintenant bien avancé et qu'une partie importante du financement a déjà été et est en voie d'être obtenue.

Mme COTTEREAU signale que la toiture du bâtiment "1000 clubs" est à revoir, des trous laissant passer la pluie sur les collégiens qui attendent les cars. Elle ajoute que les débris qui tombent du toit posent un problème de sécurité pour les enfants.

Sur ce dernier point, le Maire indique que les débris qui se décrochent sont légers et ne présentent pas de risque pour les enfants. Il ajoute que la toiture de ce bâtiment étant d'une surface importante, sa rénovation aura un coût élevé, et que c'est un des dossiers qui s'ajoutent à la liste des réalisations à programmer sur la Commune.

Mme ROUSSET demande s'il ne conviendrait pas de privilégier le dossier du gymnase sur celui de la zone humide.

Le Maire répond que le dossier du chemin de découverte est plus avancé et que des frais ont déjà été engagés dans le budget communal avec notamment la nomination d'un maître d'œuvre.

Projet d'aménagements Zone naturelle humide

Avant d'aller plus loin, nous attendons la position de la Police de l'eau sur la base du dossier préparé par « Ecce Terra ».

Nous attendons aussi un retour du Syndicat du Dué et Narais sur le programme de travaux qu'il a prévu de réaliser, à savoir

-dans un premier temps des travaux sur végétations dans les lits de la Tortue et du Maunon (travaux au financement desquels la commune sera appelée à apporter une contribution de 20%).

-dans un second temps sur la Tortue : aménagement d'un franchissement piscicole avant le passage sous la route de la Bouillère, empochements et enrochements pour rétrécir la ligne d'eau, recharge en granulométrie etc

Bureaux de la mairie

Avant de procéder à la mise en place des nouveaux mobiliers reçus pour le bureau d'accueil, nous avons décidé d'examiner rapidement le coût d'une rénovation intérieure (murs et sols).

Terrain de boules

Nous avons encore quelques ajustements à faire avant qu'il ne soit pleinement opérationnel.

Son inauguration est prévue le vendredi 16 Mars fin d'après-midi à l'occasion de la première journée de la compétition annuelle intercommunes des Aînés Ruraux.

Divers

- Dégradations et incivilités

Dans la nuit du 22 au 23 Février, une porte d'entrée au gymnase a été forcée et du matériel volé aux enseignants d'éducation physique du Collège. Au cours du week-end suivant, les paillettes d'ardoise des bacs de la Place du Château ont été volées et deux Lilas des Indes ont été retrouvés sortis des bacs.

- L'aménagement de la partie du sentier de randonnée située au départ de la route de Saint-Calais a été réalisé par l'entreprise Cissé. Il est rappelé que cette opération a été prise en charge par la Communauté de Communes au titre de son programme annuel d'entretien des chemins de randonnée.

- Travaux de réfection du réseau AEP route de Thorigné

Ces travaux, initialement programmés pendant la période allant du 13 Février au 13 Mars, ont été reportés à la période allant du 5 Mars au 6 Avril. Une déviation sera organisée via Le Breil lors des périodes d'encombrement de chantier.

- Nouvelle porte grande salle de l'école de musique : cette porte vient d'être installée par l'entreprise Demas.

- Calendrier budget 2012

L'Administration, en retard pour la fourniture d'informations sur les recettes qui viennent d'elle, a reporté au 15 Avril la date butoir de vote des budgets 2012. Afin de pouvoir disposer du maximum d'informations nécessaires, nous avons décidé de

a-Reporter du lundi 12 au lundi 19 Mars la date de la réunion de la Commission Finances

b-Reporter du lundi 26 Mars au lundi 2 Avril la date de réunion du conseil municipal au cours duquel les budgets 2012 seront examinés et votés.

Mme DELOUBES fait une remarque sur le rapiécage peu esthétique qui a été fait à la jonction de la rue Basse et de la rue Nationale, pour faciliter le passage des véhicules. Mme ROUSSET signale que cela risque de gêner l'écoulement des eaux pluviales.

M. TROCHON informe les élus que, conformément au devis, l'entreprise COLAS a posé des bordures neuves, en remplacement des bordures qui étaient usées et donc forcément moins hautes. La pose du boudin en bitume permet d'atténuer la différence de niveau entre les deux rues.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 BUDGETS COMMUNAUX : COMPTES 2011

Mme ESNAULT, Adjointe aux finances, présente les différents comptes administratifs de la Commune pour l'année 2011. Elle donne lecture et commente ligne par ligne les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour chaque budget.

Elle présente un état comparatif des recettes perçues en 2010 et en 2011 au niveau des chapitre 73 "Impôts et taxes" et du chapitre 74 "Dotations, subventions", faisant apparaître un solde négatif de 3 422 € pour le chapitre 73 et un solde positif de 11 290 € pour le chapitre 74.

Mme ESNAULT fait un point sur l'évolution des repas servis à la cantine entre 2010 et 2011. Il apparaît que sur les 28 460 repas servis en 2011 (contre 28 506 repas en 2010), un tiers de ces repas sont destinés à des enfants n'habitant pas Bouloire.

Elle présente également un tableau permettant la comparaison entre les dépenses et les recettes réalisées en 2010 et celles de 2011.

Au vu de la synthèse de ce tableau comparatif, le Maire indique que l'évolution des charges porte principalement sur l'augmentation des frais de personnel et l'accroissement des frais financiers.

Il indique que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 54 979,79 €, soit 3,7235 % de plus en 2011 par rapport à 2010, une fois que les sommes exceptionnelles aient été déduites. Parallèlement, les recettes n'ont augmenté que de 20 056,98 €, soit 1,0134% de plus en 2011 par rapport à 2010.

Mme ROUSSET observe que le pourcentage d'augmentation en dépenses ne tient pas compte des frais de la classe de neige, le Budget 2011 ayant supporté 2 années de frais (2011 et 2012).

Concernant le Budget Général, le Maire expose aux élus sa volonté de parvenir à dégager un autofinancement en fonctionnement de l'ordre de 500 000 € pour le Budget Primitif 2012, destiné à financer les projets inscrits en section d'investissement.

Concernant le Budget Assainissement, le Maire explique que les excédents dégagés en 2011 permettront de constituer des réserves pour la réfection des réseaux d'assainissement sur la rue Nationale et pour la station d'épuration.

Le Maire informe les élus que le vote du Conseil Municipal sur les comptes de gestion établis par la Perception doit intervenir avant le vote sur les comptes administratifs établis par la Commune. Il indique que les comptes de gestion pour 2011 sont en parfaite conformité avec les comptes administratifs 2011 et propose donc de les valider.

01 - SERVICE GENERAL - COMPTE DE GESTION 2011

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2011 pour le Service Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats 2010, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que le compte établi pour l'exercice 2011 par le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour, le Conseil Municipal

- approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2011 pour le service général,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

02 - ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2011

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2011 pour l'Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats 2010, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que le compte établi pour l'exercice 2011 par le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour, le Conseil Municipal

- approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2011 pour le service Assainissement,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

03 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE - COMPTE DE GESTION 2011

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2011 pour le Lotissement de la Petite Charmoie et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats 2010, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que le compte établi pour l'exercice 2011 par le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour, le Conseil Municipal

- approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2011 pour le Lotissement de la Petite Charmoie,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

04 - SERVICE GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

		Solde (+ ou -)		Dépenses €		Recettes €	
Restes à réaliser au 31/12/2011	Investissement	A	-248 615,00	F	349 485,00	100 870,00	
	Fonctionnement	H	0	I	0	0	
Section d'investissement	Résultats propres à 2011	194 775,23		K	673 801,52	N 868 576,75	
	Solde 2010 reporté (001)	L	-143 218,66	K + L (si L -)		N + L (si L +)	
	Résultat global d'exécution	B	51 556,57	817 020,18		868 576,75	
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2011	480 549,64		P	1 627 829,28	Q 2 108 378,92	
	Solde 2010 reporté (002)	M	0	P + M (si M -)		Q + M (si M +)	
	Résultat global	C	480 549,64	1 627 829,28		2 108 378,92	
Résultats cumulés 2011		283 491,21		2 794 334,46		3 077 825,67	
Résultats cumulés hors restes à réaliser		532 106,21		2 444 849,46		2 976 955,67	

05 – ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

		Solde (+ ou -)		Dépenses €		Recettes €	
Restes à réaliser au 31/12/2011	Investissement	A	0	F	0	0	
	Fonctionnement	H	0	I	0	0	
Section d'investissement	Résultats propres à 2011	67 048,08		K	103 364,01	N 170 412,09	
	Solde 2010 reporté (001)	L	109 273,68	K + L (si L -)		N + L (si L +)	
	Résultat global d'exécution	B	176 321,76	103 364,01		279 685,77	
Section d'exploitation	Résultats propres à 2011	103 247,20		P	66 451,61	Q 169 698,81	
	Solde 2010 reporté (002)	M	0	P + M (si M -)		Q + M (si M +)	
	Résultat global	C	103 247,20	66 451,61		169 698,81	
Résultats cumulés 2011		279 568,96		169 815,62		449 384,58	
Résultats cumulés hors restes à réaliser		279 568,96		169 815,62		449 384,58	

06 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

		Solde (+ ou -)		Dépenses €		Recettes €	
Restes à réaliser au 31/12/2011	Investissement	A	0	F	0		0
	Fonctionnement	H	0	I	0		0
Section d'investissement	Résultats propres à 2011		29 377,80	K	123 618,76	N	152 996,56
	Solde 2010 reporté (001)	L	229 661,63	K + L (si L -)		N + L (si L +)	
	Résultat global d'exécution	B	259 039,43	123 618,76		382 658,19	
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2011		-12,53	P	162 295,20	Q	162 282,67
	Solde 2010 reporté (002)	M	15,91	P + M (si M -)		Q + M (si M +)	
	Résultat global	C	3,38	162 295,20		162 298,58	
Résultats cumulés 2011			259 042,81	285 913,96		544 956,77	
Résultats cumulés hors restes à réaliser			259 042,81	285 913,96		544 956,77	

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote des Comptes Administratifs 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation du Président. Mme Sylvie ESNAULT est élue Présidente. Pour le vote des comptes administratifs, le Conseil Municipal décide de procéder par un vote à bulletins secrets.

* Compte Administratif 2011 – Service Général

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	18
Résultat du vote : Pour : 18 voix	Contre : 0 voix

Le Compte Administratif 2011 pour le Service Général est adopté à l'unanimité par 18 voix pour.

* Compte Administratif 2011 – Assainissement

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	18
Résultat du vote : Pour : 18 voix	Contre : 0

Le Compte Administratif 2011 pour le Service Assainissement est adopté à l'unanimité par 18 voix pour.

* Compte Administratif 2011 – Lotissement de la Petite Charmoie

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	18
Résultat du vote : Pour : 18 voix	Contre : 0

Le Compte Administratif 2011 pour le Lotissement de la Petite Charmoie est adopté à l'unanimité par 18 voix pour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2011,
- constate les identités de valeurs avec les indications des balances de la Perception relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leur vote et reprend la présidence de la séance du Conseil Municipal.

➤ BUDGETS COMMUNAUX : AFFECTATION DES RESULTATS 2011

07 - SERVICE GENERAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,
Après avoir entendu le Compte Administratif du service général pour l'exercice 2011,
Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 480 549,64 €,
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement (compte 1068 du BP 2012) : 480 549,64 €.

08 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'assainissement pour l'exercice 2011,
Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 103 247,20 €,
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement (compte 1068 du BP 2012) : 103 247,20 €.

09 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,
Après avoir entendu le Compte Administratif du lotissement de la Petite Charmoie pour l'exercice 2010,
Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3,38 €,
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Reprise en excédent de fonctionnement reporté (compte 002 du BP 2012) : 3,38 €.

2.2 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

10 - SALLE A MANGER EPIDAURE – AVENANTS AUX MARCHES

Le Maire rappelle que les marchés de travaux pour la création d'une salle à manger/salle de réunion et des toilettes publiques dans la Cour Epidaure ont été confiés pour le :

- lot n° 1 (Gros œuvre, démolition, VRD, carrelage, faïence) à la société RICHARD, pour 32 528,60 € HT,
- lot n° 4 (Plâtrerie) à SMATP, pour un montant de 6 584,04 € HT,
- lot n° 6 (Plomberie, chauffage, ventilation) à PCE YVON, pour un montant de 15 703,86 € HT.

Pour chacun de ces marchés, il propose au Conseil Municipal de conclure un avenant ayant pour objet d'ajuster le montant du marché aux quantités réellement exécutées et aux prestations non prévues dans le marché initial et dont la nécessité est apparue en cours de travaux.

Le montant des avenants en moins value s'élève à :

- RICHARD : - 792 € HT, correspondant à des travaux non réalisés (installation de chantier, dépose des plaques de plafond). Le nouveau montant du marché s'élève à 31 736,60 € HT.

Le montant des avenants en plus value s'élève à :

- SMATP : 873,16 € HT, correspondant à une prestation supplémentaire (remplacement des doublages collés par doublages sur ossature). Le nouveau montant du marché s'élève à 7 457,20 € HT.
- PCE YVON : 519,35 € HT, correspondant à des prestations supplémentaires (raccordement canalisation fioul, démolition tuyau fonte inutile). Le nouveau montant du marché s'élève à 16 223,21 € HT.

Après en avoir délibéré et par 19 voix pour, le Conseil Municipal :

- accepte les avenants présentés par les entreprises RICHARD, SMATP et PCE YVON tels qu'indiqués ci-dessus,
- donne pouvoir au Maire, ou à son représentant, pour signer les documents correspondants.

11 - PRAIRIE – JEUX POUR ENFANTS – ACHAT D'UNE STRUCTURE D'ESCALADE

Le Maire explique aux conseillers présents que l'aire collective de jeux pour enfants installée sur la prairie derrière le Château connaît depuis sa création un grand succès de fréquentation. Pour en renouveler et développer l'attractivité, il propose de réaliser en 2012 une troisième étape d'investissement avec l'installation d'une structure d'escalade Bloqx 4, nouveau produit proposé par la société Kompan, dont la note descriptive a été jointe à la convocation.

Il expose la nécessité de prendre une décision dès maintenant afin que cette nouvelle structure puisse être opérationnelle dès le printemps et surtout pour bénéficier de conditions tarifaires de saisonnalité très intéressantes avec réduction du prix de 20% et fourniture à titre gratuit du panneau sécurité, soit un coût total de 18.869€ HT.

A ce montant d'acquisition de la structure, il conviendra d'ajouter le coût de l'assiette d'installation de ce jeu en tenant compte du fait qu'elle devra avoir une surface de 48m², très inférieure donc à celle de la structure de grimpe installée l'an passé (144m²).

Mme ROUSSET fait une remarque sur le coût élevé de l'acquisition. Le Maire explique que les jeux vendus par la société KOMPAN ne sont pas les moins chers du marché, mais qu'ils sont innovants et résistants, la preuve étant les jeux installés ces dernières années pour lesquels la commune n'a rencontré aucun problème. Elle indique également que les abords de l'aire de jeux ne sont pas très entretenus, avec notamment des canettes de boisson. Le Maire répond que le Service Technique passe régulièrement pour vider les poubelles de la Prairie mais sans doute un peu moins en période hivernale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de retenir le devis de la société KOMPAN pour l'acquisition d'une structure d'escalade, pour un montant de 18 869 € HT,
- donne son accord pour la création de la plate-forme d'installation,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

2.4 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGETAIRES

➤ DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2012

Comme chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le concours financier de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour les deux dossiers suivants qui répondent aux conditions pour pouvoir être présentés :

Priorité 1 : Aménagement d'un chemin de découverte dans la zone naturelle humide pour un montant estimé à 317 150 € HT,

Priorité 2 : Réaménagement de la cour de l'école primaire René Cassin 2, pour un montant prévisionnel de travaux de 30 000 € HT.

Le Maire précise que le fait de présenter deux dossiers n'apporte aucune certitude pour la commune de bénéficier du financement de l'Etat pour les deux projets.

12 - ZONE NATURELLE HUMIDE - AMENAGEMENT D'UN CHEMIN DE DECOUVERTE

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la DETR pour le projet d'aménagement d'un chemin de découverte dans la zone naturelle humide, au titre des équipements touristiques. Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat à hauteur de 30% du coût HT des travaux, sous réserve de constituer un dossier comprenant une délibération du Conseil Municipal.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 317 150 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- valide le projet d'aménagement d'un chemin de découverte dans la zone naturelle humide,
- sollicite l'attribution d'une aide financière de l'Etat, à hauteur de 30%, au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux pour 2012,
- dit que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2012 en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- arrête le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	
Aménagement chemin de découverte	317 150
TOTAL	317 150

Recettes € HT	
DETR (30%)	95 145
Région - CTU	47 240
Commune	174 765
TOTAL	317 150

13 - REAMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE RENE CASSIN 2

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la DETR pour le projet de réaménagement de la cour de l'école primaire, au groupe René Cassin 2 situé rue des Maillets. Les travaux comprennent un revêtement superficiel, l'évacuation des eaux pluviales et la réfection d'un muret en fond de cour.

Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat à hauteur de 30% du coût HT des travaux, sous réserve de constituer un dossier comprenant une délibération du Conseil Municipal.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 30 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- valide le projet de réaménagement de la cour de l'école primaire RC 2,
- sollicite l'attribution d'une aide financière de l'Etat, à hauteur de 30%, au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux pour 2012,
- dit que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2012 en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- arrête le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	
Réaménagement de la cour de l'école primaire RC 2	30 000
TOTAL	30 000

Recettes € HT	
DETR (30%)	9 000
Conseil Général - CDL	11 000
Commune	10 000
TOTAL	30 000

14 - DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2012 AMENAGEMENT DE LA RUE DU VAL DE LOIR

Le Maire informe les membres présents que le Conseil Général va répartir la dotation du produit des amendes de polices entre les communes de moins de 10 000 habitants, pour des opérations de nature à améliorer la sécurité et la circulation routière en agglomération.

En vue d'obtenir une subvention à ce titre, il propose de présenter au Conseil Général le projet relatif à l'aménagement de la rue du Val de Loir.

Il rappelle les caractéristiques de ce projet qui a fait l'objet d'un avant-projet par la SAFEGE, en association avec le Conseil Général, et qui a pour but de réduire la vitesse des véhicules venant de Maisoncelles et de sécuriser le cheminement piéton vers le centre bourg :

- mise en place d'un passage écluse réduisant la largeur de la voie,
- création d'un passage piéton au niveau de l'écluse,
- création d'un cheminement piéton, entre l'écluse et la première rue du centre bourg,
- pose de la signalétique correspondante.

Le coût total de cette opération s'élève à 49 633 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour :

- sollicite l'attribution d'une aide financière auprès du Conseil Général dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police,
- indique que cette opération sera inscrite en investissement dans le Budget Primitif 2012,
- arrête le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	
Aménagement de la rue du Val de Loir	49 633
TOTAL	49 633

Recettes € HT	
Conseil Général (20% sur le HT)	9 926
Commune	39 707
TOTAL	49 633

15 - ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Maire expose aux conseillers présents que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 1612-1, la possibilité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il propose d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget primitif du service général :

Chapitre	Article	Libellé	Montant TTC
204	2042	Subvent équip versée aux pers privées (cablage France Télécom)	2 200
1002	2188	Autres immobilisations corporelles (panneau double)	2 300
1003	2188	Autres immobilisations corporelles (6 balconnières rambardes)	1 200
1004	2188	Autres immobilisations corporelles (module jeux Prairie)	22 600
1004	2188	Autres immobilisations corporelles (barrières 2 lisses chemin au dessus du terrain de boules)	1 200
21	21889	Autres immobilisations corporelles (aspirateurs)	560

Suite à une question de Mme ROUSSET sur l'emplacement du panneau double, le Maire indique qu'il est destiné à l'entrée de la Cour Epidaure pour remplacer les panneaux supportant les grandes affiches de l'ancien bâtiment. Ce nouveau panneau serait installé à la place de l'actuel panneau de chantier.

Mme ASSE-ROTTIER déplore que des jardinières soient installées sur la place du Château, car celle-ci devient de plus en plus surchargée avec les barrières, les bacs, sans respecter l'aspect minéral de la place tel que souhaité par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Maire répond que l'esprit minéral souhaité par l'ABF a été très largement respecté mais que les élus ont aussi le droit de fleurir la place s'ils estiment que cela va dans le sens du développement de l'attractivité et du charme du lieu.

Concernant la pose d'une barrière dans la Prairie en surplomb du terrain de boules, M. AMESLON propose la plantation d'une haie plessée.

Le Maire indique que cette solution n'est pas incompatible avec la pose d'une barrière, mais beaucoup plus longue à mettre en place et à jouer un rôle pour empêcher la descente directe vers le terrain de boules contrairement à la pose d'une barrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

16 - LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL AU FOYER SOLEIL

Le Maire rappelle aux membres présents que la Commune possède trois garages situés à proximité du Foyer Soleil. Un des garages est disponible et fait l'objet d'une demande de location par M. Bernard ROTTIER,

résident du Foyer Soleil, à compter du 1^{er} avril 2012. Le tarif de location fixé par délibération du 12 décembre 2011 s'élève à 28 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour la location d'un garage à M. Bernard ROTTIER à compter du 1^{er} avril 2012,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents, et notamment le bail, relatifs à cette décision.

2.5 POINTS DIVERS

17 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Travaux de câblage rue du Collège par France Télécom, pour 1 804,69€ HT,
- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain : Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas exercé ce droit à l'occasion des transactions suivantes :
 - * Vente par SARTHE LOTISSEMENT à M.Mme VALLIENNE d'une propriété non bâtie au 7 rue Louis Daguerre,
 - * Vente par les consorts MIARD à Melle LINOT d'une propriété bâtie au 2, route de la Butte.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

➤ MEDIATHEQUE - RAPPORT D'ACTIVITES 2011

Le Maire expose à l'assemblée que la responsable de la Médiathèque a établi le rapport annuel d'activités de cette structure pour l'année 2011, rapport transmis aux conseillers municipaux. Il donne lecture des principaux éléments de l'année passée et des souhaits d'investissement pour 2012 (matériel informatique, catalogue en ligne).

Sans observation particulière, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

18 - PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE RAPPORT 2010 DE LA DDT

M. TROCHON présente le rapport annuel concernant l'exercice 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable transmis par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Bouloire. Il donne lecture et commente la fiche de synthèse établie par la DDT et transmise aux conseillers municipaux. Il souligne la très bonne qualité de l'eau potable, résultat d'un effort de tous (particuliers et agriculteurs, notamment dans la maîtrise de l'emploi des produits phytosanitaires).

M. TROCHON précise que le SIAEP ne bénéficie d'aucune subvention pour le financement des investissements. Il convient donc de dégager suffisamment d'autofinancement pour les travaux à venir de rénovation des conduites d'eau potable, sachant que certaines canalisations ont une cinquantaine d'années et que le réseau a une longueur d'environ 400 km.

Pour l'avenir, il fait part aux élus du projet de fusion avec le Syndicat d'eau de Sainte Cérotte tel qu'il a été défini par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Sans remarque particulière, le Conseil Municipal approuve le rapport présenté.

Suite à la dernière réunion du Conseil Syndical le 1^{er} mars dernier, Mme ROUSSET fait une remarque sur le manque de performance de VEOLIA, fermier du SIAEP de Bouloire.

M. TROCHON confirme que de nombreuses observations ont été faites à M. ROY (responsable VEOLIA) par les conseillers syndicaux lors de cette réunion, sur le manque de suivi de demandes de travaux ou de remarques faites par les communes à VEOLIA. Il ajoute que le contrat d'affermage se termine en 2016.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Square du Cormier**

M. AMESLON signale qu'une personne est tombée au square du Cormier, ayant trébuché sur une racine de l'arbre qui a soulevé le bitume.

Le Maire indique qu'il a été saisi de plusieurs demandes pour couper des arbres implantés sur le domaine communal pour diverses raisons : ombre sur la maison, feuilles glissantes ... , mais qu'il s'interroge sur la nécessité de donner suite à ces réclamations.

Après discussion, le Conseil Municipal préconise de ne pas procéder à l'abattage d'arbres.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 2 avril 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Laurent JOUANNEAU

Les Conseillers Municipaux